



CONVOCATION DU COMITE

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES, LA PRESIDENTE CONVOQUE LES MEMBRES DU COMITE
A SE REUNIR LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024 A 11H00
AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL SIS 92 AV. W. ROCHET A LA COURNEUVE**

ORDRE DU JOUR

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A LA PRESIDENTE DU SYNDICAT

Sans objet pour cette séance



**1/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF
CULTUREL SOUMIS AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L.451-1 ET SUIVANTS DU
CODE RURAL ET L.1311-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES DU 28 NOVEMBRE 2020**

**2/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF
CULTUREL SOUMIS AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L.451-1 ET SUIVANTS DU
CODE RURAL ET L.1311-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES DU 28 NOVEMBRE 2020**

**3/ PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : RISQUE
PREVOYANCE**

La Courneuve, le 7 décembre 2024

La Présidente,

Signé:

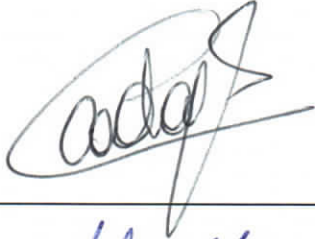
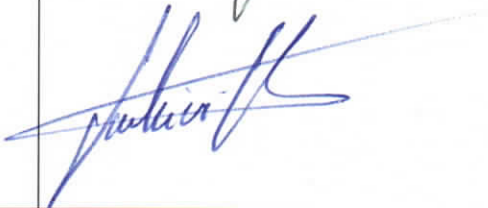

Corinne CADAYS-DELHÔME

PROCES-VERBAL DE PRESENCE DES ELUS

Séance du Comité du 13 DECEMBRE 2024

Ouverture de la séance à 11 heures 00

Clôture de la séance à 12h00 heures

NOM – PRENOM QUALITE - VILLE	PRESENTS – MANDATS EXCUSES SIGNATURES
Mme CADAYS-DELHÔME Corinne Déléguée Titulaire Ville de La Courneuve Présidente	
M. DACHIVILLE Auguste Romain Délégué Titulaire Ville de Drancy Vice-Président	
M. HIRSCH Jean-François Délégué Titulaire Ville de Bobigny	
Mme REMY Pascale Déléguée suppléante Ville d'Aubervilliers	

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES VILLES
D'AUBERVILLIERS – LA COURNEUVE – DRANCY – BOBIGNY**

Cimetière Intercommunal – 92 avenue Waldeck Rochet – 93120 La Courneuve
Téléphone : 01 48 36 11 29

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE DU 13 DECEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Comité :	4
En exercice :	4
Présents à la séance :	
Ayant donné procuration :	0
Excusés :	

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny légalement convoqué à 11H00 par Madame la Présidente le 7 décembre 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 13 décembre 2024 sous la présidence de Madame Corinne CADAYS-DELHÔME, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme CADAYS-DELHOME Corinne - Déléguée titulaire de LA COURNEUVE
M. DACHIVILLE Auguste Romain – Délégué titulaire de DRANCY
M. HIRSCH Jean-François – Délégué titulaire de BOBIGNY
Me REMY Marie-Pascale – Déléguée suppléante d'AUBERVILLIERS

EXCUSES :

INVITES :

Mme DIJOUX Nathalie - Conservatrice

Délibération n° 1 du 13 décembre 2024

Approuve le BEA (bail emphytéotique administratif) culturel à passer avec l'association Paris Centre Chrétien pour l'implantation d'un édifice sur les parcelles sus désignées ainsi que des modalités de sa mise en application, et autorise la Présidente à revêtir de sa signature ledit bail et tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 2 du 13 décembre 2024

Approuve le BEA (bail emphytéotique administratif) cultuel à passer avec l'association Paris Centre Chrétien pour l'implantation d'un édifice sur les parcelles sus désignées ainsi que des modalités de sa mise en application, et autorise la Présidente à revêtir de sa signature ledit bail et tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 3 du 13 décembre 2024

Décide de participer financièrement à la prise en charge du risque prévoyance, à compter du 1er janvier 2025.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00

Fait à La Courneuve, le 13 décembre 2024

La Présidente,


Corinne CADAYS-DELHOME